

AFFAIRE N°1

05.07.2020 Election Délégués et Suppléants du CM pour Election Sénateurs

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le **20 JUIL. 2020**

ID : 022-212202824-20200720-202007201213-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**ARRONDISSEMENT DE DINAN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Séance ordinaire du 10 Juillet 2020**

à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine

Présents : Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. VILPASTEUR, M. DELAMOTTE, Mme CELLARD DU SORDET, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme CHEVET, M. LEMAITRE, M. LABBE, M. PROD'HOMME.

Absents excusés représentés : M. PLESIER, Mme SELMER, M. LEMOINE respectivement représentés par M. VILT, Mme TROTEL, M. VELLY.

Absents : Mme ALLORY, Mme MICHEL Chantal, M. HAMON.

Secrétaire de Séance : M. PROD'HOMME

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 17 + 3 pouvoirs

Votants : 20

Convocation adressée le 05/07/2020

*

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs par le 30 juin 2020,

Il y a lieu de désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la Commune de Saint-Cast le Guildo. L'élection se déroule sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle que déposée auprès du Maire, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Les conseillers municipaux également détenteurs d'un mandat de député, sénateur, conseiller régional ou conseiller départemental ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

VOTE :

Nombre de votants : 20

Nombre de votes exprimés : 20

La liste présentée par M. Germain VELLY a obtenu 20 voix.

SONT ELUS**DELEGUES TITULAIRES :**

- Germain VELLY
- Brigitte SELMER
- Gérard VILT
- Soizic TROTEL
- Bernard PLESIER
- Valérie JEGU
- Jean-Marie VILPASTEUR

AFFAIRE N°1

05.07.2020 Election Délégués et Suppléants du CM pour Election Sénateurs

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le **20 JUIL. 2020**

ID : 022-212202824-20200720-202007201213-DE

SUPPLEANTS :

- Chantal MAKLES
- Didier PORTE
- Barbara QUENOUAULT
- Guy DELAMOTTE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marie-Madeleine MICHEL

